

- [Saviez-vous que...](#)
- [Degrés-jours et développement.](#)
- [Actions de prévention APRÈS le DÉBOURREMENT](#) : blanc, anthracnose, excoriose et tumeur du collet.
- [Qu'est-ce qu'on observe](#) : anthracnose, blanc, excoriose et mildiou.
- [Nouvelles homologations.](#)
- [Insectes](#) : altise de la vigne et phylloxéra.
- [Traitements herbicides.](#)
- [Documents et références.](#)

## SAVIEZ-VOUS QUE...

- Le [cumul des degrés-jours en base 10](#) pour les années 2010 à 2014 est présentement accessible.
- Le [Guide des traitements phytosanitaires pour la vigne](#) 2014 est maintenant disponible au CRAAQ.
- Des capsules vidéo ont été préparées afin de vous informer sur divers sujets, dont [l'utilisation sécuritaire des pesticides](#).

## DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

### Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz



5 : Pointe verte



6 : Pousse verte



7 : 1<sup>re</sup> feuille déployée



9 : 2-3 feuilles déployées



12 : 4-5 feuilles déployées, inflorescences visibles

## Degrés-jours (°C) en base 10 accumulés du 1<sup>er</sup> mars au 27 mai 2014 en moyenne selon les régions

Région	Moyenne 1 <sup>er</sup> mars au 27 mai	Gains de la dernière semaine	Stades phénologiques observés au champ Frontenac/Vidal/Vandal- Cliche/Marquette
Bas-Saint-Laurent : Trois-Pistoles	24,5	6,8	ND/ND/ND/ND
Capitale-Nationale : Cap-Tourmente, Château-Richer et Saint-François (I.O.)	54,5	28,1	5/5/5/5 (26 mai)
Centre-du-Québec : Saint-Wenceslas et Tingwick	101,1	59,3	ND/ND/ND/ND
Chaudière-Appalaches : Saint-Flavien et Scott	80,2	43,0	ND/ND/ND/ND
Estrie : Lennoxville, Magog et Richmond	102,6	67,3	ND/ND/ND/ND
Lanaudière : Barrage Saint-Didace et Joliette	94,3	54,7	6-7/ND/ND/ND
Laurentides : La Macaza, Mirabel et Oka	97,5	63,1	9-12/9/9/9-12 (26 mai)
Mauricie : Charrette, Louiseville et Saint-Alexis-des-Monts	96,3	55,8	ND/ND/ND/ND
Montérégie-Est : Barrage Choinière, Brome, Frelighsburg, Marieville, Saint-Hyacinthe et Verchères	118,2	77,8	7-9/9/ND/7-9 (22 mai)
Montérégie-Ouest : Coteau-du-Lac, Hemmingford, L'Acadie, Saint-Bernard-de-Lacolle et Sainte-Clothilde	119,9	79,6	12/ND/ND/12 (27 mai)
Outaouais : Chénéville, Luskville et Montebello	104,0	72,9	ND/ND/ND/ND
Saguenay-Lac-Saint-Jean : Lac-Sainte-Croix	59,0	32,8	ND/ND/ND/ND

Données provenant d'Agrométéo

## ACTIONS DE PRÉVENTION APRÈS LE DÉBOURREMENT

Application de **polysulfure de calcium (CHAUX SOUFRÉE ou LIME SULPHUR)**, de préférence avant le **débourrement**, pour éviter la phytotoxicité. L'application de ce produit est toutefois **possible jusqu'au stade (5) de la pointe verte**. **L'intervention est donc encore possible dans les sites de production les plus froids.**

Homologué contre le blanc de la vigne, le polysulfure de calcium réduit également l'inoculum de l'antracnose. De préférence, faire le traitement le plus tôt possible en début de saison, à un moment où le produit aura le temps de bien sécher sur le feuillage (12 h) et lorsque le risque de gel est absent la nuit suivant l'application du produit.

Plusieurs produits appliqués en protection et homologués contre certaines maladies ont aussi des effets sur d'autres maladies. Pour plus de détails à ce sujet, référez-vous au tableau sur l'efficacité des fongicides du [Guide des traitements phytosanitaires pour la vigne](#) de 2014.

Plusieurs fongicides utilisés pour la protection de la vigne présentent des risques élevés pour le développement de la résistance. Il est donc recommandé de travailler le plus possible avec des produits de contact et des protectants puisque le risque de développement de la résistance est faible. Si vous devez utiliser des produits systémiques, assurez-vous d'effectuer une bonne rotation des matières actives en fonction des groupes chimiques employés. De plus, lorsque cela est possible, il ne faut jamais utiliser plus d'un produit provenant d'une même famille chimique plus d'une fois par saison.

## Blanc

Les traitements contre le blanc peuvent être faits à différents moments : en prévention, dès les premiers signes de la maladie, à l'éclosion des bourgeons, lorsque les **nouvelles pousses ont de 1 à 3 cm (maintenant pour les sites les plus chauds)** et en pré et postfloraison.

## Anthracnose

La taille, le contrôle des mauvaises herbes et la tonte des entre-rangs sont de bonnes mesures de prévention. Au besoin, en cours de saison, vous pouvez effectuer des traitements préventifs avec du **PRISTINE** et du **NOVA** avant l'apparition de la maladie.

Si vous observez des chancres d'**anthracnose** sur du vieux bois, **les traitements préventifs lorsque les pousses ont 5 cm ou 1 à 3 feuilles déployées (stades 7 à 9) sont importants**, surtout si vous aviez des antécédents de la maladie en 2013 ou que vous cultivez des cépages considérés **très sensibles ou sensibles (Vandal-Cliche, Louise Swenson, Frontenac, Maréchal Foch et Ste-Croix)**. Un autre moyen de diminuer la pression de la maladie est de sortir le bois de taille du vignoble et, si possible, de le brûler afin d'éliminer les chancres et les spores pouvant être présents sur le bois.

## Excoriose

Des traitements avec des produits à base de **captane et folpet** peuvent être faits **lorsque les nouvelles pousses ont de 1 à 5 cm** et répétés lorsqu'elles ont de 10 à 15 cm.

Sur les **cépages sensibles** ayant un **historique d'excoriose**, il est recommandé **d'intervenir après le débourement**, lorsque les vignes restent mouillées pendant plusieurs jours (conditions des derniers jours dans plusieurs secteurs). Il est important de bien identifier la maladie avant d'intervenir.

## Tumeur du collet

Les nouvelles galles commencent actuellement à apparaître. Malheureusement, aucun pesticide n'est efficace en champ puisque cette maladie est causée par une bactérie (*Agrobacterium vitis*) qui « circule » dans la sève de la plante. La bactérie entre dans la plante à la suite de blessures causées par les travaux mécaniques ou encore par le gel. L'infection est donc systémique. Une bonne hygiène du vignoble est donc importante si vous avez des plants infectés.

## QU'EST-CE QU'ON OBSERVE?

Référez-vous à l'**avertissement No 03** du 21 mai 2014 pour connaître les observations à faire pour le dépistage de plusieurs maladies de la vigne (**anthracnose, blanc, excoriose, mildiou**) que vous pourriez rencontrer dès maintenant ou un peu plus tard.

Pour plus de renseignements, consultez le document **Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec** et le **Guide d'identification des principales maladies de la vigne**.

## NOUVELLES HOMOLOGATIONS ET CHANGEMENT À L'ÉTIQUETTE

Plusieurs nouvelles homologations et changements aux étiquettes ont eu lieu depuis la fin de la dernière saison. Pour plus de détails à ce sujet, consultez le **bulletin d'information No 03** du 15 mai 2014. **Attention, une erreur s'était glissée dans ce bulletin, qui a été corrigé depuis. La bonne dose pour le produit Aliette est de 3,75 kg/ha et non pas 450 g/ha tel que mentionné auparavant.**

# INSECTES

## Altise de la vigne

Des conditions fraîches comme celles que nous avons connues au cours des derniers jours sont favorables à l'activité des altises. On pourrait donc observer des dommages dans les sites qui n'ont pas encore atteint le stade 1<sup>re</sup> feuille déployée.

Selon certains États américains, un traitement contre les adultes qui émergent au printemps serait nécessaire lorsque les données de dépistage indiquent 4 % ou plus de dommage sur les jeunes bourgeons de moins de 2 cm et que les altises sont présentes. Sur les sites ayant un historique d'altises, il est important de dépister tôt au printemps. Attention, les dommages (bourgeons grugés) peuvent être confondus avec ceux du ver gris.

Il n'y a plus de produits homologués pour lutter contre l'altise. Vous pouvez toutefois consulter votre conseiller puisque certains produits homologués contre d'autres ravageurs ont un effet sur l'altise de la vigne. Il est important de préciser que les infestations de l'altise de la vigne justifient rarement un traitement.

## Phylloxéra



Photo : Bulletin d'information No 02 – 2010

Les premières galles de phylloxéra ont été aperçues en Montérégie-Est au cours de la dernière semaine.

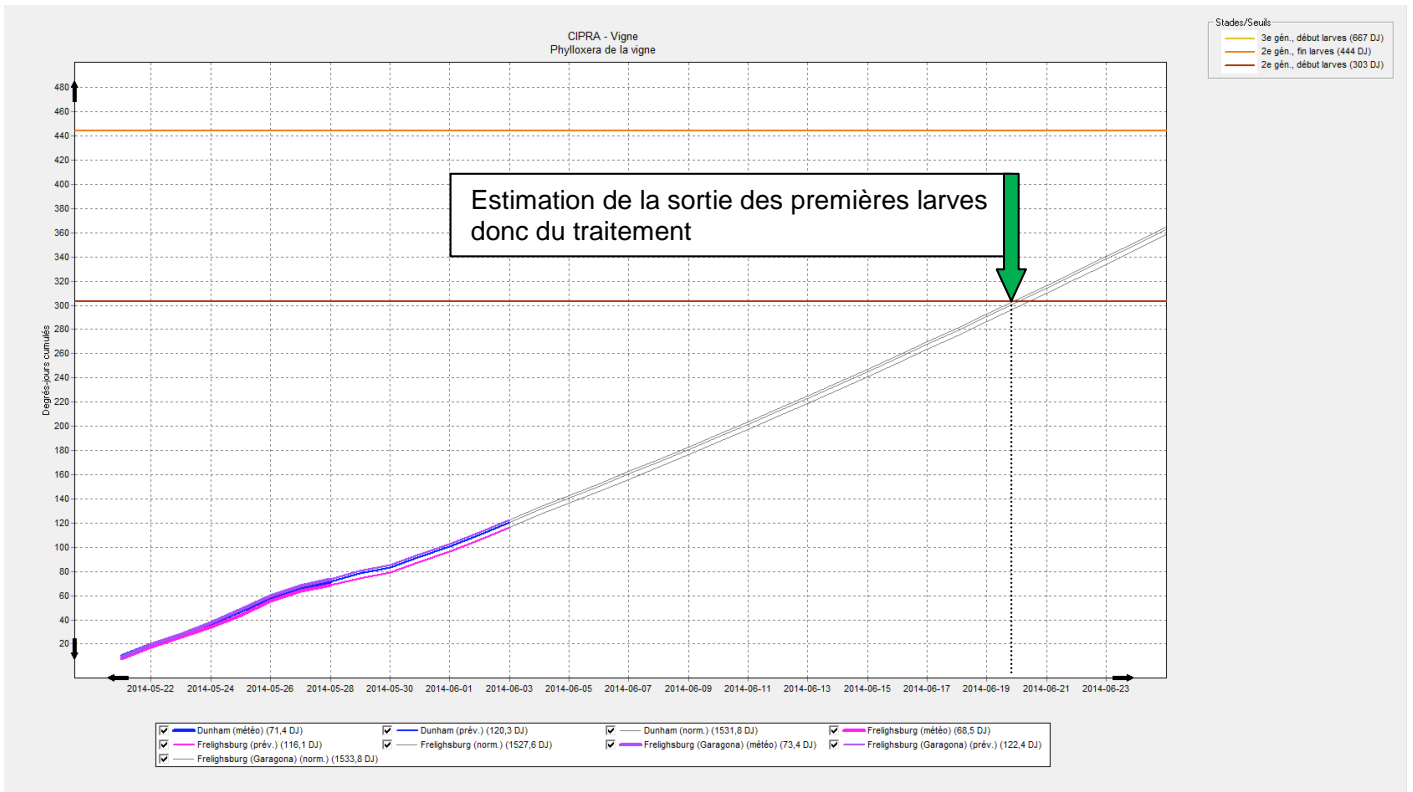
Pour les vignobles aux prises avec le phylloxéra, le dépistage et l'observation sont de mise afin de cibler le bon moment pour intervenir et de juger de la nécessité de traiter avec un insecticide. Afin de diminuer le plus possible les interventions futures, les larves de la première génération de la saison devraient être détruites par votre traitement. Sinon, les générations futures se chevaucheront et il sera plus difficile d'intervenir et d'obtenir un contrôle efficace. Habituellement, ce puceron n'affecte pas le rendement et la qualité de la récolte.

Par contre, selon la quantité de galles présentes sur le feuillage, la photosynthèse peut être diminuée et entraîner un effet négatif sur le mûrissement des fruits et l'aoûtement des plants. La ponte par les pucerons des premières générations est très importante et peut atteindre jusqu'à 500 œufs par femelle. Il est possible de diminuer la pression de l'insecte pour toute une saison en retirant, lorsque possible, les premières feuilles munies de galles provenant des première et deuxième générations. Il est aussi possible d'intervenir avec des produits phytosanitaires tels le [CLUTCH](#), l'[ASSAIL](#) et le [MOVENTO](#).

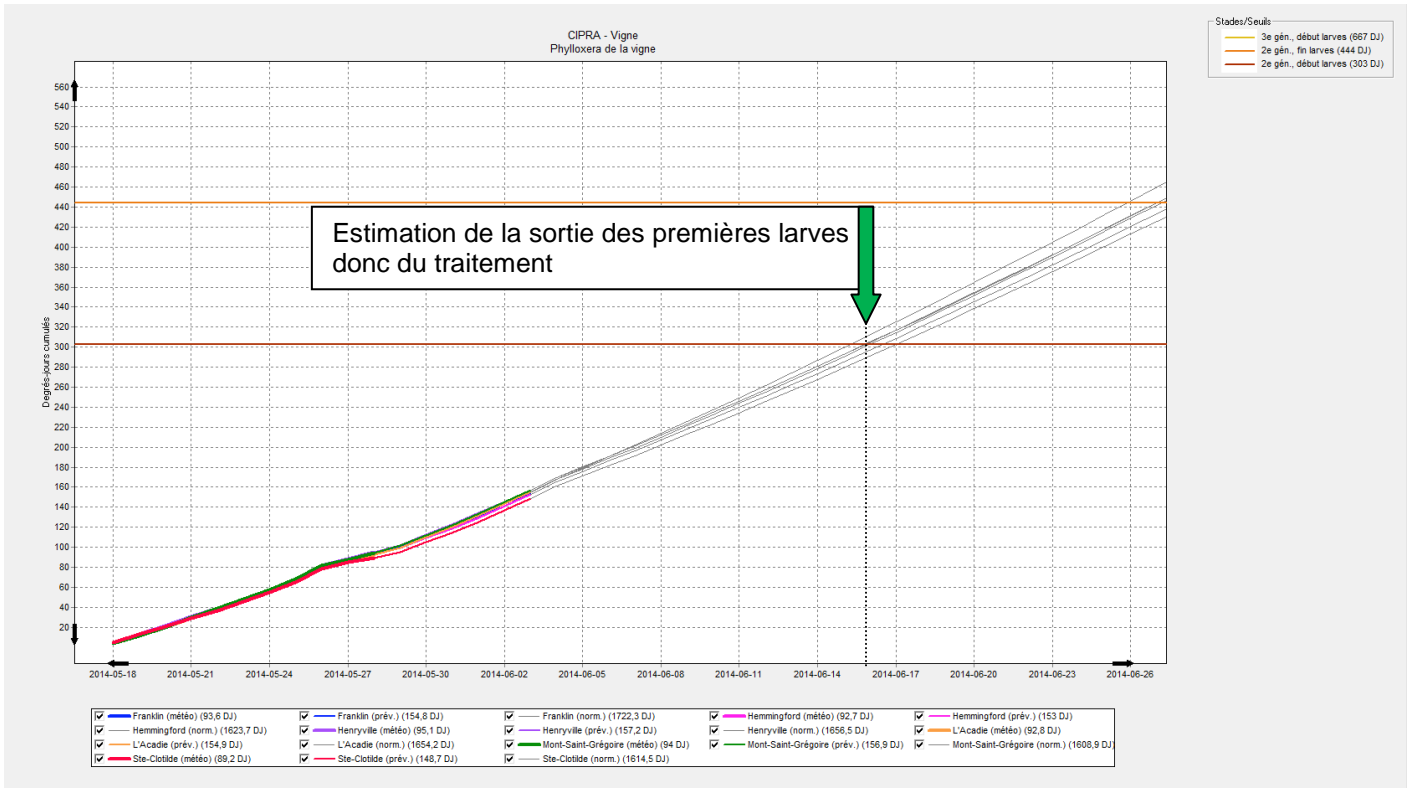
Une fois le puceron protégé par « sa » galle, les produits ne l'atteignent plus. Pour plus d'information sur ce ravageur, vous pouvez consulter le [bulletin d'information No 02](#) du 6 mai 2010 et le document « [Ravageurs galligènes de la vigne au Québec](#) » produit par le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ.

Un modèle mathématique a été développé dans CIPRA afin d'estimer le moment où les premières galles ouvriront, donc le meilleur moment pour intervenir si votre vignoble possède un historique de dommages avec cet insecte. Le modèle calcule l'accumulation des degrés-jours en base 6,4 à partir de la date où la première feuille déployée est visible (EL. 07). Pour les régions les plus chaudes, la date de déploiement de la première feuille a été fixée au 18 mai pour la Montérégie-Ouest, au 20 mai pour le secteur de Rougemont et au 21 mai pour le secteur de Missisquoi.

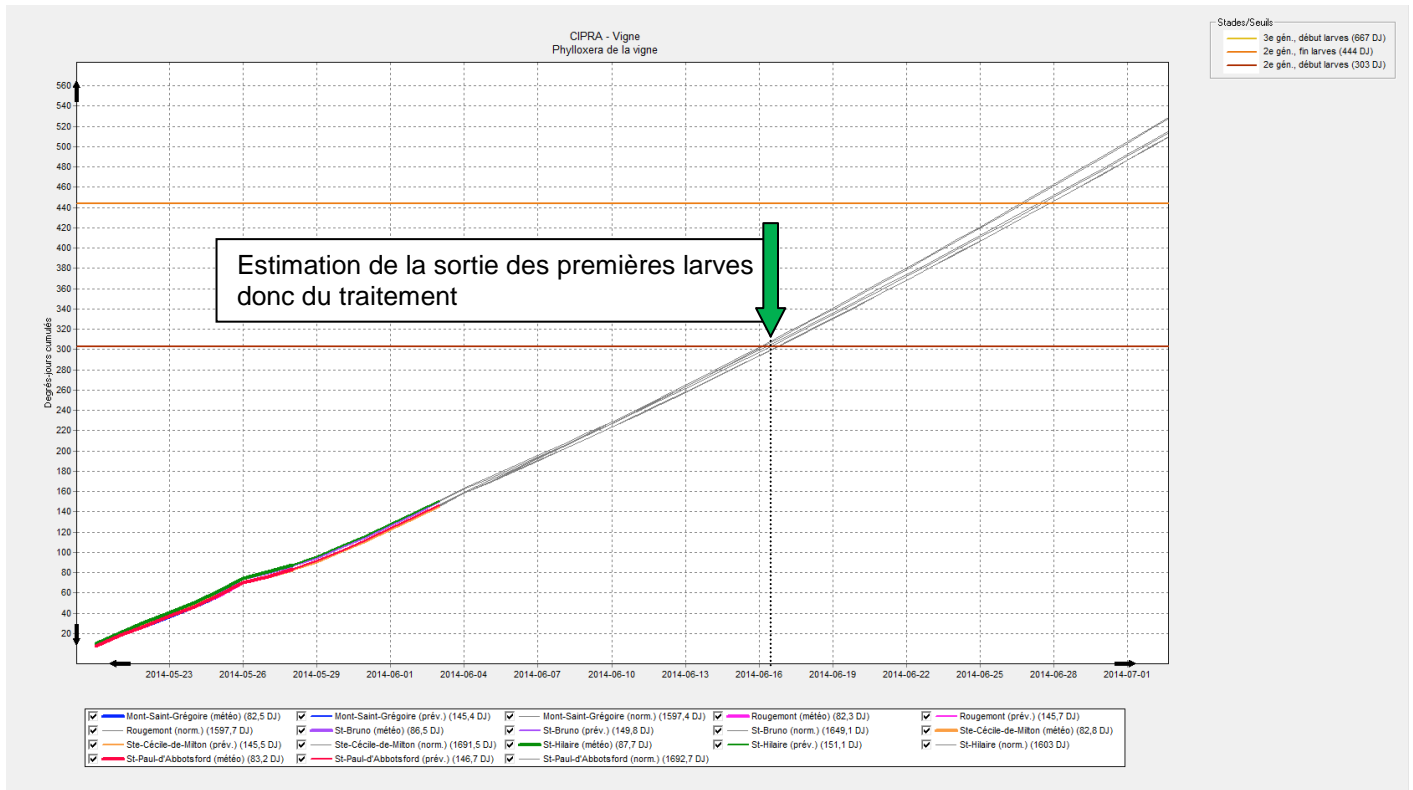
## Secteur de Missisquoi



## Secteur de la Montérégie-Ouest



## Secteur de Rougemont



## TRAITEMENT DES MAUVAISES HERBES

Le contrôle des mauvaises herbes est important en viticulture puisqu'il permet une meilleure aération des plants, ce qui aide ainsi à prévenir les maladies qui se développent rapidement dans des conditions d'humidité élevée.

Pour utiliser moins de pesticides, l'installation d'un paillis de plastique avant la plantation du vignoble et l'utilisation du sarclage mécanique font partie des options de remplacement des herbicides.

Afin de trouver le bon produit pour le contrôle des mauvaises herbes présentes, il est fortement conseillé que vous fassiez l'inventaire des adventices nuisibles de votre vignoble. Il est aussi important de connaître le type de sol du vignoble afin d'appliquer les bonnes concentrations de produit.

## DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#)
- [Bulletin d'information sur le Gel printanier et méthodes de protection](#)
- [Bulletin d'information sur les Dommages de gel hivernal sur les vignes : comment les reconnaître, les comprendre, ajuster ses pratiques et prévenir d'autres dommages](#)
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#)
- [SAGE pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- [Bulletin d'information « Spécial phytoprotection bio » du 14 mai 2010](#)
- [Mise à jour 2014 du Guide des traitements phytosanitaires pour la vigne](#)
- [IRIS phytoprotection](#) : Pour une aide au diagnostic des problématiques rencontrées : maladies, insectes, phytotoxicité et autres (inscription gratuite)
- [Méthodes de protection des cultures contre le gel](#)
- [Irrigation des fraisiers pour les protéger contre le gel : techniques efficaces](#)

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE  
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse  
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ  
Téléphone : 450 347-8341, poste 4282  
Courriel : [karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, Cindy Ouellet et Marie-France Asselin, RAP

*© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :  
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 04 – Vigne – 30 mai 2014*